

INSERTIONS.

*Les publications marquées d'un * ne sont destinées qu'à l'édition française de la Feuille fédérale. On est prié de l'indiquer clairement sur les manuscrits destinés à ces publications.*

APPEL AU PEUPLE SUISSE

EN FAVEUR

DES INONDÉS DU MIDI DE LA FRANCE.

Chers concitoyens,

L'opinion publique s'est émue en Suisse à l'ouïe des désastres immenses qui viennent de frapper les population du Midi de la France. Elle se souvient qu'en 1868, quand le fléau des inondations s'abattit sur les Cantons d'Uri, de St-Gall, des Grisons, du Tessin et du Valais, la France n'est pas restée sourde aux cris de détresse de nos frères malheureux. Elle se rappelle aussi qu'en 1871, lorsque le Rhin dévasta de nouveau ses rives, la France envoya aux inondés du Canton de St-Gall les secours les plus généreux.

« La France, — disait alors le Gouvernement de St-Gall dans un rapport officiel, — la France écrasée par la guerre et couverte encore « du sang de ses blessures, a oublié ses souffrances pour nous ouvrir son « cœur et sa main. Du canal de la Manche à la Méditerranée, des bords « de la Seine à ceux du Rhône, des sommets du Jura jusqu'en Bretagne « et dans les plaines de la Vendée, des Départements qui ont été épar- « gnés par la guerre comme de ceux où elle semblait avoir tout détruit, « de toute la France nous sont arrivés des témoignages touchants de « sympathie et de charité. Les enfants ont voulu donner leur obole et la « solde chétive du soldat a contribué au soulagement de nos infortunes. »

Chers concitoyens,

Nous saurons rendre à la France dans la limite de nos faibles forces le bien qu'elle nous a fait. La catastrophe qui vient de la frapper a englouti un nombre effrayant de vies humaines; elle a fait par centaines des veuves et des orphelins. Elle a détruit les épargnes et la prospérité de milliers de familles. La France s'apprête à seconder les efforts que fait son Gouvernement pour remédier à tant de misères; mais pour adoucir des maux dont on ne peut encore mesurer toute l'étendue, l'aide des peuples amis et voisins de la France est nécessaire. La vôtre, chers concitoyens, ne fera pas défaut à ceux qu'atteint une catastrophe qui fait pâlir celles dont notre patrie fut frappée naguère.

Les soussignés, membres des Conseils de la Confédération et représentants des 22 Cantons suisses, se sont constitués en Comité central pour réunir les dons que de toutes les contrées de notre pays des cœurs émus de pitié se disposent déjà à envoyer à la France. Ils savent que leur appel trouvera un écho généreux dans nos vallées et chez nos compatriotes à l'étranger, et que la Suisse entière s'associera à une œuvre de bienfaisance et de fraternité.

Nous vous offrons, chers concitoyens, notre salut patriotique.

Berne, le 1^{er} juillet 1875.

Au nom du Comité central de secours,

Le Président :

Ceresole, Conseiller fédéral.

Le Secrétaire :

Lütscher.

Membres du Comité central :

Zurich :	<i>Ziegler</i> , Conseiller national. <i>Dubs</i> , Conseiller national. <i>Römer</i> , Conseiller national.
Berne :	<i>Bodenheimer</i> , député aux Etats. <i>de Büren</i> , Conseiller national.
Lucerne :	<i>Kopp</i> , député aux Etats. <i>Zingg</i> , Conseiller national.
Uri :	<i>Arnold</i> , Conseiller national.
Schwyz :	<i>Holdener</i> , Conseiller national.
Unterwalden-le-Haut :	<i>Wirz</i> , député aux Etats.
Unterwalden-le-Bas :	<i>Durrer</i> , Conseiller national.
Glaris :	<i>Heer</i> , Conseiller national.
Zoug :	<i>Schwerzmann</i> , Conseiller national.
Fribourg :	<i>Weck-Reynold</i> , Conseiller national.
Soleure :	<i>Vigier</i> , député aux Etats.
Bâle-Ville :	<i>Burckhardt</i> , Conseiller national.
Bâle-Campagne :	<i>Birmann</i> , député aux Etats.
Schaffhouse :	<i>Schoch</i> , député aux Etats.
Appenzell Rh. Ext. :	<i>Roth</i> , député aux Etats.
Appenzell Rh. Int. :	<i>Broger</i> , Conseiller national.
St-Gall :	<i>Aeppli</i> , Conseiller national.

Grisons :	<i>Bavier</i> , Conseiller national. <i>Hold</i> , député aux Etats.
Argovie :	<i>Keller</i> , député aux Etats. <i>Ringier</i> , député aux Etats.
Thurgovie :	<i>Stoffel</i> , Conseiller national.
Tessin :	<i>Pedrazzini</i> , Conseiller national. <i>Censi</i> , Conseiller national.
Vaud :	<i>Delarageaz</i> , Conseiller national. <i>Baud</i> , Conseiller national.
Valais :	<i>Barman</i> , Conseiller national. <i>Roten</i> , Conseiller national.
Neuchâtel :	<i>Desor</i> , Conseiller national. <i>Perret</i> , Conseiller national.
Genève :	<i>Challet-Venel</i> , Conseiller national. <i>Cambessedès</i> , député aux Etats.

NB. Les Comités de secours cantonaux et locaux et les donateurs en général sont priés d'adresser leurs offrandes à la *Caisse fédérale*, qui, suivant les directions du Comité central, les fera parvenir à leur destination par voie officielle.

Le Conseil fédéral a accordé à tous les envois la *franchise de port*.

Les dons provenant de l'étranger peuvent être envoyés au gré des donateurs, ou à un Comité cantonal, ou par l'intermédiaire d'une Légation ou d'un Consulat suisse, à la Caisse fédérale à Berne.

AVIS.

Il arrive le plus souvent que les brochures et autres imprimés qui sont destinés à être distribués aux membres de l'Assemblée fédérale ne parviennent qu'en un nombre insuffisant d'exemplaires, qui ne permet de satisfaire ni aux demandes qui en sont faites après coup, ni aux besoins des archives et autres collections. En conséquence, la Chancellerie fédérale rappelle que ces imprimés doivent être tirés à l'édition de 250 exemplaires en minimum; lorsqu'il y a une édition française et une édition allemande, il faut 250 exemplaires allemands et 150 français. Il est désirable, lorsqu'ils sont distribués directement, c'est-à-dire par l'entremise du Bureau des imprimés, qu'on en fit parvenir à ce dernier une réserve suffisante.

Berne, le 9 juillet 1875.

Chancellerie fédérale.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1875
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.07.1875
Date	
Data	
Seite	713-715
Page	
Pagina	
Ref. No	10 063 744

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.